



C.C.A.S

DE

BEAUPUY

Conseil d'Administration du 17 juillet 2020 à 17h

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Marc FERNANDEZ

Mmes Christine LEJEUNE, Laëtitia SERVEILLE, Odile HUGUES, Marie-Rose ROQUES, Régine HENRIQUES

Absents ayant donné procuration : /

Mme Martine STARCKMANN à M. Marc FERNANDEZ

Absents sans procuration : /

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE, Jacques DETOEUF

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Ouverture de la séance :

Monsieur Marc FERNANDEZ, Président du CCAS de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

1 – AFFAIRES GÉNÉRALES

Affaire n°1 : Élection du Vice-Président

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès sa constitution, élire en son sein, un(e) Vice-Président(e).

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il convient de nommer un nouveau Vice-Président.

Le résultat des votes est le suivant :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de d'administrateurs : 09

Nombre de d'administrateurs n'ayant pas pris part au vote : 03

Nombre de bulletins : 07

Bulletins blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 07

Madame Christine LEJEUNE a obtenu 7 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

= A+B (hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

7 622.88 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

7 622.88 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

7 622.88 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

Affaire n°5 : Approbation du Budget Primitif

Monsieur le Président expose au conseil d'administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 322.88 €

Recettes : 8 322.88 €

Fin de séance : 17h30